



Commune de MONTREAL

La présente note de synthèse traitera du compte administratif communal 2020 et du budget communal 2021.

Préambule: le budget primitif 2021 a été voté le 31 mars 2021 à l'unanimité par le Conseil Municipal, dans le respect des dates fixées par les directives gouvernementales.

Ce budget tient compte des enjeux sanitaires actuels, quelques différences d'affectation des recettes dues à la facturation de la cantine par la Communauté de Communes Piège Lauragais Malepère (CCPLM), des travaux d'investissement pluriannuels lancés par l'ancienne municipalité (Travaux de la Collégiale et de l'Orgue, révision du PLU) qui perdurent, des travaux d'entretien du patrimoine communal (bâtiments, voiries, aménagement des containers, acquisition d'une nouvelle balayeuse) et des travaux d'envergure qui seront lancés cette année (aménagement de la RD119, rénovation de la Place de la Musique, équipements en numérique des classes de l'école maternelle, rénovation énergétique de l'Ecole Primaire).

2021 est également marqué par la suppression progressive de la taxe d'habitation, qui se manifeste par deux éléments essentiels :

- Les élus votent le maintien des taux des taxes directes locales
- Le montant de la taxe d'habitation perdue par la commune est compensé par l'ajout au taux communal de foncier bâti, du taux départemental de la taxe sur le foncier bâti, le tout multiplié par un coefficient correcteur de la Direction Générale des Finances Publiques, soit un taux du foncier bâti de 63.22%. Cette augmentation du taux ne changera rien pour le contribuable : il s'agit d'un transfert de la part départementale de la taxe du foncier bâti vers la même taxe de la commune.
Le taux de la taxe sur le foncier non bâti demeure inchangé: 82.33%.

Le budget communal 2021 est également marqué par la volonté de maintenir cet excédent de fonctionnement, ainsi que le taux d'endettement de la commune (0.65%).

Les emprunts souscrits cette année concerneront l'acquisition d'une nouvelle balayeuse, d'une nouvelle tondeuse, et les travaux de la traversée du village en raison de l'augmentation du coût total du projet (choix des matériaux imposés à la commune par l'Architecte des Bâtiments de France)

Compte administratif 2020

Section de Fonctionnement 2020

La section de fonctionnement illustre une gestion constante des recettes et des dépenses.

Pour ces dernières :

- Chapitre 11 – charges à caractère général

Les articles afférents à l'alimentation, fourniture d'entretien et fourniture de petits équipements sont marqués par la crise sanitaire. Les dépenses d'alimentation pour la restauration scolaire ont été diminuées en raison des deux mois sans cantine (17 mars 2020-22 mai 2020), l'achat de fournitures d'entretien marque une dépense de 4650€ afférente à l'achat de produits virucides, l'achat de petits équipements comprend l'acquisition de tous les masques.

Les articles budgétaires « fêtes et cérémonies et réception » ont vu leurs dépenses diminuer considérablement en raison de la crise sanitaire, empêchant les rassemblements et festivités.

- Chapitre 12 – dépenses de personnel

Les dépenses de personnels titulaires sont constantes, marquées toutefois par des évolutions de carrière. Un agent contractuel a été titularisé, 3 promotions internes ont été validées et inscrites budgétairement, un agent a obtenu un concours et deux avancements de grade ont également eu lieu.

Les dépenses liées au personnel contractuel ont légèrement diminué en raison de la crise sanitaire ayant justifié que des agents placés en arrêt maladie n'aient pas été remplacés.

- Chapitre 014 – atténuation de produits

Aucune remarque

- Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Ce chapitre est marqué par une diminution de subvention communale au profit du budget régie des transports : en raison de la crise sanitaire le transport scolaire n'a pas été assuré pendant deux mois.

Il en va de même pour les subventions aux associations: la plupart ayant vu leur activité diminuer voire stopper, n'a pas souhaité de subvention, ou a demandé une diminution de subvention de fonctionnement.

- Chapitre 66 – Charges financières

Pas de remarque

- Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

Pas de remarque

- Chapitre 042 – opération d'ordre entre section

Amortissement des immobilisations de la M49 non transférées à la CCPLM et des travaux du Très Haut Débit (THD) de 2019.

Les recettes de la section de fonctionnement présentent quelques particularités pour 2020, en raison de la crise sanitaire de la COVID19.

- Chapitre 13 – Atténuation de charges

Ce chapitre comprend le remboursement des agents en arrêt maladie ou pour lesquels des aides sont versées (notamment dans le cadre de contrats aidés).

- Chapitre 70 – Produits de service, du domaine et ventes diverses

L'ouverture de la piscine en juillet et août, avec l'instauration de créneaux et un tarif unique (2.5€) a permis d'effectuer un roulement des usagers pour que ces derniers profitent de la piscine. Ce qui a également permis d'éviter de trop grandes pertes financières sur ce service.

En 2020, le service de restauration scolaire a été facturé par la commune jusqu'en juillet 2020 et payé directement par les usagers à la commune. Depuis septembre, la CCPLM facture et rembourse les sommes à la commune (un simple changement d'article de recette est à relever en l'espèce).

La crise sanitaire impacte le remboursement des chauffeurs des bus scolaires (régie des transports) ; qui est donc moins important en raison des deux mois sans transport scolaire.

En revanche on remarque une constance des remboursements de la CCPLM à la commune pour les agents communaux mis à disposition (ATSEMS, techniciens de surface intervenant à la médiathèque, à l'école des arts, et pour le fauchage réalisé sur la voirie communautaire par les équipes du service technique).

Lors de l'achat de masques, la commune a fait un groupement de commandes incluant la commune de Plavilla qui a remboursé sa part à la commune.

- Chapitre 73 – Impôts et Taxes

Pas de remarque particulière : les montants des impôts et taxes perçus sont constants.

- Chapitre 74 – Dotations, Subventions, Participations

Pas de remarque particulière : les montants des dotations perçues sont constants.

- Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Les produits perçus sont constants ; précision à apporter sur ce chapitre où les revenus des immeubles loués par la commune sont très importants (gendarmerie, logements de la mairie, la Poste)

- Chapitre 77 – Produits exceptionnels

Pas de remarque particulière sur ce chapitre.

- Chapitre 042 – Opérations d'ordre et transfert entre section

Ce chapitre illustre les recettes inhérentes aux travaux en régie (travaux réalisés par les équipes communes après achats de fournitures en dépenses de fonctionnement, les travaux sont affectés à une opération d'investissement qui revient en recette de fonctionnement). Ces travaux sont faits afin de rénover le patrimoine communal.

La Section d'Investissement 2020

Cette section est marquée par le lancement de programmes d'investissements de grande envergure par l'ancienne municipalité, dont la continuité est assurée par les nouveaux élus.

Cette section n'appelle aucune remarque particulière, puisque les travaux annuels habituels ont pu être réalisés (travaux de rénovation/réhabilitation des bâtiments communaux et de la voirie).

Les travaux de réhabilitation de l'orgue ont été lancés, ainsi que ceux de la Collégiale : ces deux programmes sont pluriannuels et s'inscrivent sur plusieurs années jusqu'à leur réalisation (les travaux de l'orgue s'inscrivent sur un plan pluriannuel de 3 ans).

La crise sanitaire a impacté ces deux chantiers durant quelques semaines après une reprise courant avril 2020.

La nouvelle municipalité a également pris le relais du dossier de révision du plan local d'urbanisme où un avenant a dû être signé afin de relancer la procédure suite à un avis défavorable de la DDTM sur le projet initial. Cette année transitoire a permis aux élus de faire le point sur les programmes à prévoir en priorité pour 2021, tout en incluant dans ce budget les restes à réaliser (de la section d'investissement) qui sont importants en raison d'une part des chantiers d'envergure et d'autre part, de la crise sanitaire qui a perturbé leur déroulement.

Budget primitif communal 2021

Comme mentionné en préambule, les élus ont maintenu leur choix de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales, et de maintenir le taux d'endettement communal.

Une fois l'affectation du résultat effectuée et votée, et après intégration des résultats du budget annexe Location Immeuble Industriel, le budget a été bâti avec les résultats suivants :

Excédent de fonctionnement : 1 638 968.34€

Déficit d'investissement : - 242 524.31€

Affectation de résultat en investissement : 632 445.35€

Restes à réaliser (investissement) dépenses :-1 542 976.54€

Restes à réaliser (investissement) recettes : 1 153 055.50€

Section de fonctionnement

Présentation des propositions de recettes et de dépenses :

Le budget est équilibré : 3 900 209.91€ en recettes et en dépenses. Il intègre toutes les dépenses obligatoires, connues et prévisibles.

Dépenses de fonctionnement :

Dans un contexte économique et sanitaire difficile, la section de fonctionnement a été établie au plus juste en envisageant des montants de dépenses légèrement surévalués en tenant compte des dépenses de l'année passée et des besoins prioritaires des services.

- Chapitre 11 : Charges à caractère général

Chapitre constitué des dépenses d'alimentation, d'énergie, de fluides, de fournitures diverses, entretien des bâtiments et de la voirie, frais honoraires, assurances, formation, fêtes- cérémonies, réceptions, maintenance.

Pour mémoire BP 2020 :871 200€

BP 2021 : 857 900.00€

Soit une diminution de 1.5%

Ce chapitre a été élaboré en considérant que les postes de dépenses habituellement élevés (alimentation, fluide) le resteront malgré le confinement d'avril 2021 :

Stabilisation des postes de dépenses liés à la consommation des fluides et de l'alimentation (menus tendant vers du « fait maison »)

Augmentation :

- des travaux de bâtiments (article 615221 récupération FCTVA) : + 15 000€
- des dépenses liées aux véhicules : + 5000.00€
- des dépenses liées aux formations : + 9000.00€ (modification de l'imputation budgétaire)
- des frais de télécommunications : + 1000.00€

Diminution :

- produit de traitement : -100€
- fournitures diverses : - 20 000.00€
- autres biens mobiliers : - 835.00€
- assurance : - 11 000€ (économie suite à consultation)
- indemnités comptables : - 800€ (disparue)
- frais d'actes et de contentieux : - 2000.00€
- annonces et insertion : - 500.00€
- publication (- 2000.00€)
- divers : -100€
- voyage et déplacement : - 300.00€ (crise sanitaire)
- redevances pour services rendus : - 6000.00€
- autres droits : - 165.00€

- Chapitre 12 – Frais de personnels et frais assimilés

Chapitre constitué des dépenses afférentes au personnel titulaire, personnel non titulaire, emploi d'insertion, les charges y afférent, les cotisations, médecine du travail.

Ce chapitre a été augmenté en raison de l'évolution de carrière des agents, et de l'augmentation constante des cotisations.

Pour mémoire BP 2020 : 886 898.00€

BP communal 2021 : 926 400.00€

16 agents titulaires à temps complet

4 agents titulaires à temps non complet

3 agents contractuels dont deux en remplacement d'agents en arrêt maladie

2 agents contractuels intervenant pour les besoins saisonniers (fauchage, nettoyage du cimetière et des rues)

Emplois saisonniers (jeunes)

Augmentation :

- Personnel affecté par la CCPLM : + 2000.00€ (chantier insertion)
- Personnel titulaire : + 29 662.00€ (promotion interne, avancement de grade, avancement d'échelon, obtention de concours, majoration de 50€ de prime mensuelle par agent)
- Personnel non titulaire : + 11 940.00€ (remplacement d'agents en arrêt maladie, accident de travail, et anticipation des malades et cas contact covid19).
- Cotisation aux caisses de retraite : + 6000.00€

Diminution :

- Personnel affecté pour le débroussaillage : - 3000.00€ (lorsque la commune de Villeneuve-les-Montréal effectuait le débroussaillage des chemins communaux de Montréal limitrophes à son territoire)
- Indemnités aux agents: - 100.00€ (lorsque les agents utilisaient leur véhicule pour assurer certaines missions sur la commune)

- Chapitre 014 : Atténuation de produits

Pas de remarque

- Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Ce chapitre comprend notamment les indemnités des élus, les cotisations y afférent, les créances admises en non valeur, les contributions aux organismes de regroupement, subventions aux associations (le montant alloué reste le même que 2020 : 90 000.00€ en dépit de la crise sanitaire : les élus veulent soutenir le tissu associatif local contribuant au rayonnement de Montréal).

Pour mémoire BP2020 : 273 662.00€

BP communal 2021 : 272 408.46€

Augmentation :

- Cotisation de retraite aux élus : +300.00€
- Charges diverses de gestion courante : + 10.00€

Diminution :

- Indemnités aux élus : - 662.00€

- Chapitre 66 – Charges Financières

Ce chapitre comprend principalement le remboursement des intérêts des emprunts souscrits, et les indemnités pour remboursement anticipé d'emprunt

Pour mémoire BP 2020 : 33 166.460€

BP communal 2021 : 29 462.24€

Diminution des intérêts en raison du remboursement d'un emprunt en 2020.

- Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

Ce poste de dépenses couvre les intérêts pour retard de paiement des marchés publics, subventions aux personnes de droit privé lors des rénovations de façades, les titres annulés.

Pour mémoire BP 2020 : 13 300.00€

BP communal 2021 : 21 800.00€

Augmentation :

- Montant dédiés aux annulations de titre : +8 500.00€

- Chapitre 022 : Dépenses imprévues

Constitution d'une « réserve » permettant de faire face à des dépenses imprévues

Pour mémoire BP 2020 : 200 000.00€ (utilisés pour le fonctionnement et l'investissement par transfert de section à section)

BP communal 2021 : 60 000.00€ (uniquement pour le fonctionnement)

- Chapitre 023 – virement à la section d'investissement :

1 653 440.97€ : somme virée de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement afin de couvrir les dépenses d'investissement 2021.

- Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre section

Amortissement des travaux du THD (2019 et 2020) et l'amortissement des biens de la M49 non transférés à la CCPLM qui sont repris sur le budget communal (budget M49 clôturé) : 3 641.24€

On constate malgré la crise sanitaire, que les dépenses de fonctionnement n'ont pas été majorées. Pour la commune de Montréal la difficulté principale réside dans l'organisation des services, qui donne satisfaction grâce à l'implication des agents.

Recettes de fonctionnement :

Tout comme les dépenses, les recettes ont été établies au plus juste. L'augmentation par rapport à 2020 se justifie par la vente d'un terrain (60 000.00€).

- Chapitre 013 - Atténuation de charges

Ce poste illustre le remboursement des agents en arrêt maladie, accident de travail, et agent en contrat PEC.

Pour mémoire BP 2020 : 15 000.00€

BP communal 2021 : 15 000.00€

Pas de remarque particulière pour 2021.

- Chapitre 70 – Produits des services, du domaine, et ventes diverses

Ce chapitre regroupe principalement les recettes afférentes au service de restauration scolaire, à la piscine communale, aux redevances d'occupation du domaine public, remboursement du salaire des chauffeurs par le budget annexe régie des transports, remboursement par la CCPLM des missions de fauchage assurées par la commune, ainsi que le remboursement des agents communaux mis à disposition.

Pour mémoire BP 2020: 85 650.00€

BP communal 2021: 84 791.57€

Augmentation :

- Produits des services à caractère de loisirs : +6 000.00€
- Remboursement des salaires des agents communaux mis à disposition de la CCPLM et des prestations assurées par la Commune : + 25 000.00€

Diminution :

- Coupe de bois : - 1358.43€
- Redevances droit et service : - 30 000.00€ (la commune ne facture plus la cantine, c'est la CCPLM qui reverse à la commune la prestation cantine de ce qui est perçu sur le temps méridien ALAE+repas)

- Chapitre 73 - Impôts et Taxes

Pour mémoire BP 2020 : 1 236 450.00€

BP communal 2021 : 1 245 450.00€

Rappel : les élus ont fait le choix de ne pas augmenter le taux des taxes directes locales

Augmentation :

- Des contributions directes : + 42 000.00€

Diminution :

- Fond de péréquation : - 33 000.00€

- Chapitre 74 – Dotations, Subventions et Participations

Pour mémoire BP 2020 : 702 409.01€

BP communal 2021 : 703 500.0€

Augmentation :

- Dotation nationale de péréquation : + 1 223.00€
- Récupération de la TVA sur certaines opérations de fonctionnement : + 2 302.01€
- Dotation du département : + 2000.00€
- Compensation de l'Etat : + 4 656.00€

- Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Ce chapitre comprend notamment les revenus des immeubles.

Pour mémoire BP 2020 : 101 000.00€

BP communal 2021 : 100 500.00€

Augmentation :

- Produits divers de gestion : + 500€

Diminution :

- Redevance sur l'énergie hydraulique : - 1000.00€

- Chapitre 77 – Produits exceptionnels

Ce poste comprend notamment les mandats annulés et les produits exceptionnels (en l'espèce la vente d'un terrain communal pour 60 000.00€)

Pour mémoire BP 2020 : 2 000.00€

BP communal 2021 : 62 000.00€

Augmentation :

- Produits exceptionnels divers : 61 000.00€

Diminution :

- Mandats annulés : - 1000.00€

- Chapitre 042 – Opération d'ordre et transfert entre section

Ce poste porte sur les recettes inhérentes aux travaux en régie réalisés par les équipes techniques

Pour mémoire BP 2020 : 50 000.00€

BP communal 2021 : 50 000.00€

Section d'investissement

Présentation des propositions de recettes et de dépenses

Conformément au budget voté à l'unanimité par les conseillers municipaux le 31 mars 2021, les objectifs restent :

Poursuivre le développement urbain de la commune :

Continuer (si possible terminer) la procédure de révision du plan local d'urbanisme, aménagement des containers, démarrer les fiches d'action issues du contrat bourg centre avec la Région Occitanie.

Lancer la rédaction des documents permettant d'optimiser l'organisation de la commune en cas de crise :

Renouvellement de la rédaction du plan communal de sauvegarde, lancement du schéma de défense extérieure contre l'incendie.

Continuer à améliorer les places et voiries communales :

L'opération travaux de voirie est renouvelée afin de permettre la réalisation de travaux nécessaires. Ces travaux ne sont pas des programmes pluriannuels mais des prévisions de travaux afin de parfaire petit à petit toute la voirie communale.

Les crédits pour l'aménagement de la Place de la Musique, Place de l'Espérou, Place des Ormeaux et du cimetière ont été également ouverts. Il en va de même pour l'opération espaces verts en vu de l'embellissement de la commune.

Continuer à réhabiliter les bâtiments communaux :

Les élus souhaitent maintenir et parfaire les bâtiments communaux : les écoles, les salles communales mises à disposition des associations (Mazière, boulodrome, local folklore), réhabilitation de la toiture de la salle polyvalente, la gendarmerie)

Continuer à renouveler les équipements des services publics :

Le renouvellement de la balayeuse et de la tondeuse permettront d'optimiser le travail des agents ; il en va de même pour la piscine communale et la mairie où des crédits ont également été ouverts, notamment pour d'éventuels travaux rendant le service plus accessible et accueillant.

Afin de préserver la sécurité des Montréalais, les élus ont voté l'ouverture de crédits pour permettre le renouvellement de certaines caméras de vidéosurveillance afin d'avoir des angles de vue de 360°, et avec vision nocturne. Dans ce souci de sécurité voire de confort, après diagnostic du SYADEN, la commune continue le renouvellement des éclairages publics défectueux, hors normes ou trop gourmands en énergie par la pause d'éclairage à LED.

Pour les programmes pluriannuels :

Les travaux de la Collégiale (1^{ère} travée ouest) sont en cours et doivent être terminés avant de pouvoir lancer d'autres travaux de rénovation. Le programme suit son cours et devrait être terminé fin d'année 2021.

Les travaux de l'orgue ont démarré fin d'année 2020 (programmation sur 3ans), et les premières expertises laissent apparaître que des tuyaux sont en très mauvais état. Il conviendra de les remplacer (d'où la prévision de 40 000.00€ de dépenses complémentaires) ; ils devraient être terminés début 2023, année où l'orgue pourra retrouver sa place originelle.

Sur cette opération la Direction Régionale des Affaires Culturelles accompagne la commune à hauteur de 50% de subvention sur trois tranches.

Les travaux de la traversée du village RD119.

Après un grand nombre de réunions de chantiers avec la commune, avec l'ATD, la DT, l'Architecte des Bâtiments de France (ABF), un compromis a enfin été trouvé, laissant envisager un démarrage des travaux le dernier semestre 2021.

L'Etat, la Région et le Département accompagnent la commune sur ce projet à hauteur de, respectivement, 9%, 10% et 14%.

Les administrés auront un flash-info spécifique à cet égard.

Il convient de rappeler que les restes à réaliser s'élèvent à :

- 1 153 055.50€ en recettes (subventions notifiées mais pas perçues en 2020)
- 1 542 976.54€ en dépenses (contrats, marchés publics signés mais pas payés en totalité en 2020)

Les principales nouvelles dépenses pour la section d'investissement 2021 :

- Maîtrise d'œuvre et travaux Place de la Musique : 100 000.00€
- Maîtrise d'œuvre en vue de réhabiliter la salle des fêtes : 30 000.00€
- Acquisition de terrains (permettant à la commune de se constituer une réserve foncière) : 160 000.00€
- Aménagement de la traversée du village RD119 : 1 101 641.22€ comprenant les travaux et la maîtrise d'œuvre complémentaire qui en découle
- Changement de la balayeuse et de la tondeuse (et autres achats divers) : 180 000.00€
- Travaux complémentaires de l'orgue : 40 000.00€
- Travaux cimetière (création d'un 4^{ème} cimetière): 30 000.00€

Les principales recettes pour la section d'investissement 2021 :

- La récupération de la TVA sur les investissements de 2020 : 22 293.00€
- Les amortissements des travaux de la M49 et du THD : 3 641.24€
- L'affectation du résultat : 632 445.35€
- Transfert de la section de fonctionnement vers la section d'investissement: 1 653 440.97€
- Rénovation énergétique de l'Ecole Primaire : 67 410.40€
- Aménagement de la traversée du village RD119 : 148 750.00€ de subvention du Département de l'Aude et 200 000.00€ d'emprunts
- Acquisition de matériels divers : 150 000.00€ emprunt
- Travaux de l'orgue : 240 000.00€ de subvention de la DRAC
- Eclairage public : 10 000.00€ de subvention du SYADEN
- Travaux école maternelle : 7000.00€ de subvention de l'Etat